

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE REGROUPEMENT  
PEDAGOGIQUE  
OS-MARSILLON - ABIDOS**

siège

Mairie d'ABIDOS  
28, rue Galos  
64150

Abidos, le 10 janvier 2022

Chers parents,

A partir de Janvier 2022, Le SIRP ne sera plus en mesure d'établir des factures concernant la cantine et garderie. En parallèle, il ne sera donc plus possible d'aller sur le site de la Mairie [www.abidos.fr](http://www.abidos.fr) pour régler ces factures.

**Un nouveau système se met en place.**

Dorénavant vous allez recevoir par courrier postal un **Titre exécutoire** d'avis des sommes à payer. En ce qui concerne le règlement, le paiement par espèces ne sera plus possible.

Le règlement de ce **titre exécutoire** ne pourra se faire que :

1- **Par Carte Bancaire avec 3 possibilités :**

- Par internet sur le site : [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) par Carte Bancaire en indiquant l'Identifiant collectivité et la référence qui se trouve sur le document TITRE EXECUTOIRE
- Au service du Trésor Public de Mourenx  
Avenue Pierre Angot 64150 MOURENX  
(Accueil du Public : lundi au jeudi 9h00 – 12h00)  
Tel : 05.59.60.33.87
- Au service du Trésor Public d'Orthez  
1 Rue Verlaine 64300 ORTHEZ  
(Accueil du Public : lundi, mardi, jeudi vendredi 9h00 – 12h00)  
Tel : 05.59.69.09.52

2- **Par chèque :**

Libellé à l'**ordre du TRESOR PUBLIC MOURENX-ORTHEZ**.  
En y joignant le talon détachable du titre sans le coller, ni l'agrafer.

En vous remerciant de votre compréhension.

Croyez chers parents, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Claude MIRASSOU  
Président du SIRP ABIDOS OS-MARSILLON